



Avertissement par lettre simple

Par **lyly384**, le **09/03/2009** à **18:51**

bonjour

j'ai reçu une lettre simple (sans ar) de la part de mon employeur me signalent qu'il me met un avertissement pour non présentation à mon travail pendant 5 jours.

ne devait-il pas me l'envoyer par ar?

je pense bien qu'il est dans son bon droit mais arriver de cette manière est-il possible que je ne la prenne pas en considération étant donné qu'un avertissement aurait dû être envoyé en ar.

merci par avance

Par **frog**, le **09/03/2009** à **20:03**

Rien n'impose le recommandé, la forme écrite suffit. Enfin, à mon humble avis, quand un employeur ne sanctionne une absence injustifiée de cinq jours que par un avertissement, il y a de quoi être heureux et de faire profil bas, plutôt que de chercher encore la petite bête.